

Nouvelle orthographe:

zones d'ombre dans les manuels scolaires

Son enseignement est recommandé depuis 20 ans dans nos écoles, mais tous les éditeurs de manuels scolaires n'ont pas suivi

Emoi en France après l'annonce, par TF1, que la réforme orthographique, votée il y a 26 ans, va s'appliquer à la prochaine rentrée scolaire. Chez nous, cela fait bien longtemps que les instituteurs enseignent la nouvelle orthographe, même si cela reste parfois un peu flou, dans les manuels scolaires, par exemple...

Traits d'union, accents circonflexes, «f» au lieu de «ph», c'est tout sauf neuf. Notre administration de l'Enseignement publiait, en 1990, un fascicule avec les 800 mots les plus fréquents, toutes rectifications «testées et approuvées» par l'Académie française. En 1998, la ministre Onkelinx, alors en charge de l'enseignement obligatoire, diffusait une circulaire recommandant l'application de la nouvelle orthographe, mais en recommandant, pendant une période indéterminée, la coexistence des différentes graphies :

lors des contrôles, les deux orthographes étaient admises.

ÇA COINCIDE AUSSI CHEZ NOUS

Aucun des successeurs de Mme Onkelinx n'a remis cela en cause. Ce qui signifie que les «petits Belges» ont un fameux avantage sur les Français? Le ministère français de l'Éducation nuance et s'étonne de l'annonce d'une révolution prochaine, puisque cela s'est passé en France (plus ou moins) comme chez nous.

Pourquoi cette fièvre médiatique

alors? Parce que tous les éditeurs de manuels scolaires ont décidé d'appliquer la réforme à la rentrée, ce qu'ils ne faisaient pas en parfaite harmonie jusqu'à présent.

Et là, les choses ne sont pas moins floues en Belgique. «Tous les manuels ne tiennent pas compte de la nouvelle orthographe», confirme François Gazzotti, instituteur à l'école Sainte-Vé-

ronique à Liège. «Je me souviens d'une évaluation de fin d'année où le texte respectait l'ancienne orthographe. Il faudrait plus de cohérence chez les éditeurs de ces manuels.»

Pas simple d'expliquer cela aux enfants... Mais «la «nouvelle orthographe» n'est pas un critère d'agrément des manuels. Un refus ne peut se baser sur ce motif», explique le porte-parole de la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet. «Les éditeurs ne sont pas opposés à la nouvelle orthographe, ils estimaient simplement que le public n'était pas toujours prêt à ce changement (...) Les épreuves externes (CEB, etc.) sont rédigées en tenant compte de la nouvelle orthographe, mais dans les guides de corrections, il est demandé d'accepter les deux.»

RÉUNION IMPORTANTE EN AVRIL

Le même flou «artistique» touche l'enseignement. Notre instituteur «témoin» explique que tous les ensei-

gnants de son école ne partageaient pas la nécessité de se tourner vers la nouvelle

orthographe, que la direction a dû clarifier les choses, il y a trois ans. Une situation qui est sans doute vécue ailleurs aussi.

La ministre va-t-elle se décider à envoyer une nouvelle circulaire plus contraignante? «Dans le cadre du Pacte d'excellence et de la réforme du programme de français, le groupe de travail «français-lecture» Pacte a prévu une séance importante à la fin avril. La question de la réforme de

l'orthographe sera traitée à cette occasion», annonce son cabinet. Suspense, suspense... avec un «e» au bout... Tant que c'est autorisé en tout cas! ●

DIDIER SWYSEN